

## L'INS, qu'est ce que c'est ?

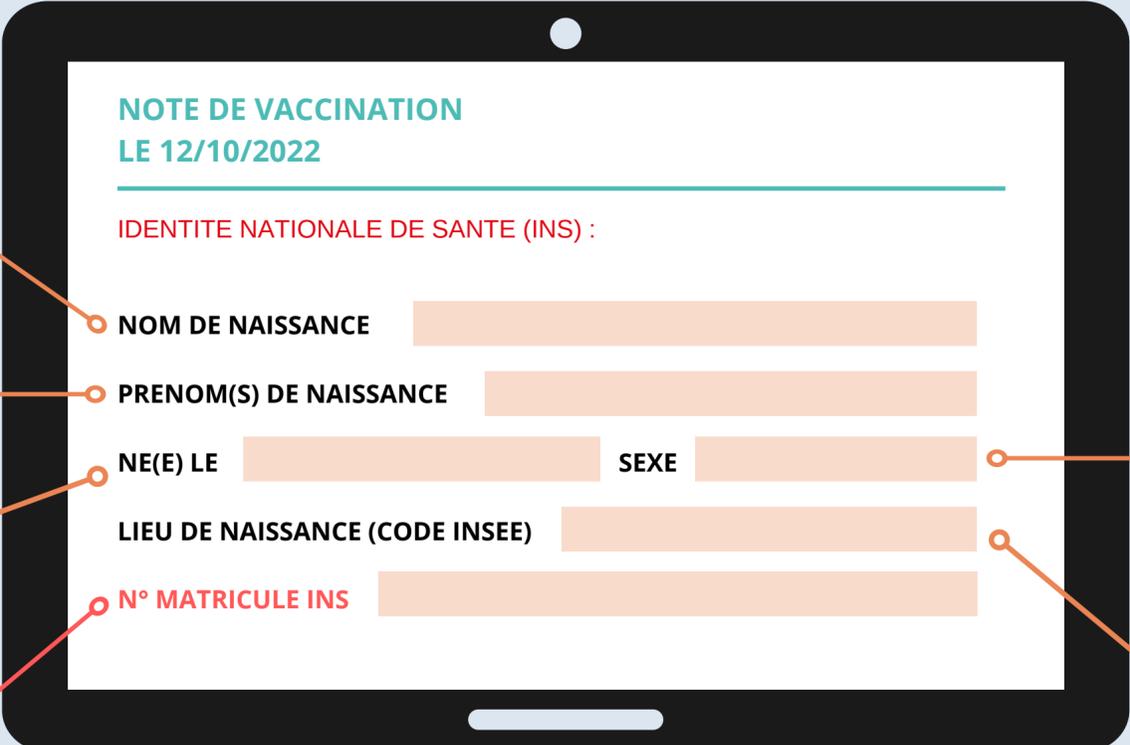
L'Identité Nationale de Santé (INS) est un **outil d'identito-vigilance**, partagé par tous les acteurs de santé, qui leur permet d'associer le bon document au bon patient. Son utilisation est essentielle pour **faciliter et sécuriser** les différents usages numériques, comme les messageries sécurisées de santé pour échanger avec ses correspondants professionnels ou avec le patient au travers de Mon Espace Santé.

Il faut associer le bon document au bon patient !



## De quoi est constituée l'INS ?

L'INS est composée de **5 traits** et d'**un matricule unique** pour chaque patient (là où le numéro de sécurité sociale est généralement partagé entre plusieurs membres d'une famille).



**NOTE DE VACCINATION  
LE 12/10/2022**

**IDENTITE NATIONALE DE SANTE (INS) :**

- Trait d'identité: **NOM DE NAISSANCE**
- Trait d'identité: **PRENOM(S) DE NAISSANCE**
- Trait d'identité: **NE(E) LE**
- Trait d'identité: **SEXE**
- Trait d'identité: **LIEU DE NAISSANCE (CODE INSEE)**
- N° de matricule INS: **N° MATRICULE INS**
- Trait d'identité: **N° MATRICULE INS** (right side)
- Trait d'identité: **LIEU DE NAISSANCE (CODE INSEE)** (right side)
- Trait d'identité: **N° MATRICULE INS** (right side)

## Les usagers qui ne peuvent disposer d'une INS sont :

les étrangers non immatriculés en France (touristes, migrants non déclarés)

les personnes qui ne peuvent justifier leur identité ou dont l'identité est jugée "suspecte"

les usagers qui sont pris en charge dans le cadre d'une procédure d'anonymat réglementaire.

## Quelle utilité pour mon exercice professionnel ?



**Faciliter les échanges** et le partage de données de santé avec vos interlocuteurs



**Fiabiliser** les identités de vos patients en utilisant une identité de référence



**Alimenter** et consulter facilement le DMP



**Rattacher directement** un document reçu ou scanné à un dossier existant



**Créer directement** une nouvelle identité dans votre logiciel



Échanger demain avec vos patients de manière sécurisée via **Mon Espace Santé**

## Comment utiliser et transmettre l'INS ?

L'INS doit **être qualifiée une seule fois pour chacun des patients** que vous suivez suivant deux conditions :

- 1 Avoir été récupérée ou vérifiée par **appel au téléservice INSi** depuis votre logiciel de gestion
- 2 Être vérifiée sur la base d'un **justificatif d'identité** (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour)

## Que dire à vos patients

**Vous êtes identifiés de la même façon par tous vos professionnels de santé**

ce qui vous évite d'être confondu avec une autre personne ou de créer inutilement un nouveau dossier.

**L'INS permet également d'améliorer la qualité et la sécurité des soins**

en limitant le risque de doublons et de collisions pouvant parfois être à l'origine d'évènements indésirables graves.



### Quel lien entre INS et partage de données ?

Dès début 2023, il sera nécessaire de disposer de l'INS qualifiée d'un patient pour pouvoir alimenter le DMP ou écrire au patient sur sa MS Santé citoyenne.

### Comment puis-je passer à l'INS ?

Cette qualification obligatoire doit être effectuée une fois pour chaque patient de votre officine. Vous pourrez le faire dans votre logiciel de gestion d'officine. La démarche est simple et très rapide.

### Contactez votre éditeur pour connaître le mode d'emploi de votre logiciel avec l'INS

Une fois que votre éditeur vous aura délivré la version conforme INS de votre logiciel, qualifiez les INS de vos patients au moins une fois.

**Afin de bénéficier de ces fonctionnalités vous devez disposer d'un logiciel labellisé **Ségu**r. Pour cela, vous n'avez qu'à passer commande auprès d'éditeurs référencés.**

Retrouvez plus d'information sur: <https://esante.gouv.fr/segur/officine>